

Bonjour,

Je suis habitant de Montredon-Labessonnié (avec femme et enfant) et me permets de vous écrire dans le cadre de l'enquête publique pour vous faire part de quelques observations/questionnements concernant le projet d'extension de la carrière de Bessac à Montredon-Labessonnié.

Je pense qu'il s'agit d'un projet qui concerne tous les habitants de Montredon-Labessonnié et des habitants de la communauté de communes pour diverses raisons et qu'il doit en ce sens être expliqué et présenté à tous pour être clair avec les enjeux environnementaux et de santé publique qui en découlent.

Nous avons pu constater à plusieurs reprises (sur plusieurs semaines parfois) avec ma compagne des émanations de pollution de l'air en descendant du village vers Lafenasse. Nous avons à l'heure actuelle notre fille qui passe une partie de la semaine au sein de la micro-crèche (Familles rurales) située à Lafenasse et nous nous interrogeons sur le fait de continuer le mode de garde dans ce lieu (qui est très bien) due aux pollutions présentes certains jours. A noter que lorsque les fumées sont identifiées, les enfants ne sortent pas, par le bon sens et la volonté des professionnels de la crèche qui les gardent à l'intérieur).

J'ai pu rencontrer des gens et certaines familles avec enfants vivants à Montredon-Labessonnié ou Lafenasse qui expriment le fait de vouloir quitter ces communes en raison de la pollution et du trafic routier. Nous en faisons également parti.

Ces pollutions concernent également les fermes environnantes qui nourrissent ou dynamisent le territoire local. Certaines fermes vont être directement impactées par des nuisances qui pourraient s'intensifier à l'avenir. Comment garantir aux habitants le fait de pouvoir consommer des produits locaux et bio sur le moyen/long terme ?

Nous pensons qu'il manque des mesures à ce projet d'extension de carrière pour atténuer ou compenser les effets du projet sur la biodiversité. Il manque selon certaines études : une évaluation de la totalité des émissions carbone directes et indirectes émises par la carrière. et par le trafic routier qui en découle et qui devrait s'intensifier si la carrière s'agrandit.

Il semble qu'à la suite d'inspections, des infractions à la réglementation ont été relevées : absence de contrôle des émissions de poussières ; dépassement du seuil autorisé des émissions de poussières ; rejet d'eaux non traitées dans le Dadou ; manque d'entretien de zones de stockage aux abords du Dadou ; salissures de la route bordant la carrière pouvant provoquer des accidents.

En vous souhaitant bonne réception,

Cordialement

Brice Augizeau